

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseiller absent : 5
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 14/05/25
Date d'affichage : 14/05/25

Je certifie le p
conformément
en vigueur, p
Monsieur Le
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 20/05/2025

ID : 001-210101366-20250520-25031-DE



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, Weber Corinne M. GABILLET François, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Était absents : TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien, VERNUSSE Céline, GONNARD Pierre.

Délibération n°25031 : Choix de l'entreprise pour la réfection de toiture du bâtiment en location

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le toit du bâtiment que nous louons à des particuliers doit être refait rapidement à la suite grosses fuites.

La commune a fait appel à trois entreprises pour des devis :

- L'entreprise BARGE PELISSON : pour un montant de 30 337.75 € HT
- L'entreprise CLTF : pour un montant de 29 415.60 € HT
- L'entreprise LORON pour un montant de 29 466.28 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

➤ **L'entreprise CLTF a été retenue**

La Secrétaire
Noëlle MARMIER

Pour extrait certifié conforme,

Le 20 mai 2025

Le Maire,

Dominique BOYER

